

[Text]

The thousands of employees who will soon lose their jobs or leave employment due to buy-outs can hardly feel that they are part of a partnership. I think it is common knowledge that we have a "no lay-off" clause in our collective agreement. When Canada Post contracts out or privatizes, we do not actually lose our jobs, but thousands and thousands of positions are in fact lost in the post office. Thousands of our members are forced to leave their communities to keep their jobs. They are also forced to go from day shift to night shift to keep their jobs.

The Canadian Postmasters and Assistants Association, whose members are also being offered employee shares, in fact work in rural post offices, all of which are being closed. They will lose their jobs.

Canada Post is closing post offices across the country, centralizing mail processing and spending over \$1 billion on new technology. All of this is happening with little or no consultation with employees or the representatives and with adverse effects both on service and employees.

When the Canada Post Corporation was created in 1981, its mandates were financial self-sufficiency, improved and expanded service, and improved labour relations. Contrary to what the minister says, they were not told to go out and act like a business. They were told to break even. They were told to stop relying on the public purse and subsidies from the government. They were told to reach financial self-sufficiency, not to make a profit and pay dividends to either its employees or to shareholders or to the government.

In the first few years of Canada Post Corporation, the pressure to meet government deadlines to reach self-sufficiency created conflicts between the financial service and labour relations goals of the corporation. The pressure increased in 1989 when the goal of self-sufficiency was changed to a requirement that Canada Post achieve a private-sector-based 14 to 15 per cent return on equity. This change means that \$240 million profit is required. The passage of Bill C-73 will increase the pressure to make profit. It will put Canada Post but a few amendments away from total privatization.

We strongly support the vision of the post office as a public institution, designed first and foremost to provide services to the people of Canada at an affordable price. The government

[Traduction]

ce sens. Ce à quoi nous nous opposons, c'est ce genre d'association factice.

Les milliers d'employés qui perdront leur emploi bientôt ou qui partiront parce qu'on leur a fait une offre qu'ils ne pouvaient refuser ne vous diront pas qu'ils font partie d'un partenariat. Personne n'ignore ici que nous avons une disposition de «non-mise à pied» dans notre convention collective. Lorsque Postes Canada donne du travail à contrat ou privatisé ses opérations, nous ne perdons pas nos emplois, non, mais ce sont des milliers et des milliers de postes qui disparaissent au bureau de poste. Pour garder leur emploi, nos membres sont forcés par milliers de déménager, d'accepter un travail de nuit.

L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, dont les membres se sont aussi vu offrir des actions, travaillent pour la plupart dans des bureaux de poste ruraux, que l'on ferme tous l'un après l'autre. Eux aussi se retrouveront au chômage.

Postes Canada ferme des bureaux partout au pays, elle centralise le traitement du courrier et consacre plus de 1 milliard de dollars à la nouvelle technologie. Tous ces changements, qui nuisent au service et minent les employés, se font sans consultation ou presque des employés et des représentants syndicaux.

Lorsque la Société canadienne des postes a été créée en 1981, le mandat qui lui a été confié était l'autonomie financière, l'amélioration et l'expansion du service et l'amélioration des relations de travail. Contrairement à ce que le ministre dit, on n'a pas dit à Postes Canada d'aller se comporter comme une entreprise. On lui a dit de faire ses frais. On lui a dit d'arrêter de compter sur les deniers publics et sur les subventions du gouvernement. On lui a dit de devenir autonome financièrement, non pas de faire des bénéfices et de verser des dividendes que ce soit aux employés, aux actionnaires ou au gouvernement.

Durant les premières années, les pressions exercées sur la Société canadienne des postes pour qu'elle atteigne l'autonomie dans les délais prescrits par le gouvernement ont créé une dichotomie entre les objectifs touchant le service financier et ceux concernant les relations de travail. La pression a augmenté en 1989 lorsque l'objectif d'autonomie a été remplacé par l'obligation d'atteindre un rendement des capitaux propres de 14 à 15 p. 100, ce qui se compare à celui de l'entreprise privée. Ce changement signifie qu'il faut faire des bénéfices de 240 millions de dollars. L'adoption du projet de loi C-73 intensifiera la pression. Il amènera Postes Canada à quelques amendements seulement de la privatisation totale.

L'image que nous avons du bureau de poste est celle d'une institution publique, dont le but est d'abord et avant tout de fournir des services à la population du Canada à un coût